



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2017

Convoqué le mardi 5 décembre 2017

COMMUNE DE GARDANNE

Président de séance : Monsieur le Maire
Secrétaire de séance : Madame Alice Musso

OBJET :

**AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE VENDRE UNE
EMPRISE DE TERRAIN COMMUNAL A DETACHER DE LA PARCELLE
CADASTREE SECTION AO N° 94, SITUEE CHEMIN RURAL N° 4 DIT
DE JEAN DE BOUC, A MADAME SYLVIE GONZALVEZ EPOUSE
DESRUISSEAU**

MEI Roger	
PRIMO Yveline	
LA PIANA Jean-Marc	
PONA Valérie	
BASTIDE Bernard	
NERINI Nathalie	
MENFI Joseph (dit Jeannot)	
ARNAL Jocelyne	
PORCEDO Guy	
MASINI Jocélyne	
PONTET Anthony	Procuration
LAFORGIA Christine	
JORDA Claude	Procuration
GUIDINI-SOUCHE Johanne	Procuration
PARDO Bernard	Procuration
KADRI Zahia	Procuration
PARLANI René	Procuration jusqu'à la question n° 07
BARBE Françoise	Procuration
TOUAT Didier	Procuration
SEMENZIN Véronique	Procuration jusqu'à la question n° 03 Procuration à partir de la question n° 08
BRONDINO Maurice	
GAMECHE Samia	Procuration
VIRZI Antoine	
BUSCA-VOLLAIRE Céline	
BAGNIS Alain	
MUSSO Alice	
SBODIO Claude	
GARELLA Jean-Brice	
MARTINEZ Karine	Procuration
RIGAUD Hervé	
BIGGI-CONTI Marlène	Procuration
AMIC Bruno	Procuration jusqu'à la question n° 07
APOTHELOZ Brigitte	
BALDO Antonio	
LEPOITTEVIN Clément	Absent

Nombre total de conseillers	:	35
Présents à la séance	:	21 jusqu'à la question n° 03 - 22 jusqu'à la question n° 07 - 23 à partir de la question n° 08
Nombre de pouvoirs	:	13 jusqu'à la question n° 03 - 12 jusqu'à la question n° 07 - 11 à partir de la question n° 08
Absent à la séance	:	01

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

La commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section AO n° 94 de 3 699 m², grevée d'un emplacement réservé au Plan Local d'Urbanisme en vue de la création d'un bassin de rétention.

Madame Sylvie GONZALVEZ épouse DESRUISSEAU, propriétaire de la parcelle bâtie cadastrée section AO n° 175, mitoyenne, s'est portée acquéreur d'une bande de terrain de 104 m² environ à détacher de la parcelle cadastrée n° AO n° 94.

La cession de cette emprise ne compromettant pas la réalisation du bassin, je vous propose de la vendre à Madame Sylvie GONZALVEZ épouse DESRUISSEAU au prix des Domaines de 3 000 € (trois mille euros), avec tous les frais de géomètre et d'acte à sa charge.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à **l'unanimité**, l'adopte et le convertit en délibération,

DECIDE :

ARTICLE 1 : De vendre une emprise de terrain de 104 m² environ à détacher de la parcelle communal cadastrée AO n° 94, située Chemin Rural n° 4 dit de Jean de Bouc, à Madame Sylvie GONZALVEZ épouse DESRUISSEAU, propriétaire mitoyenne. Un document d'arpentage établi par géomètre-expert indiquera la superficie exacte détachée ainsi que les nouveaux numéros issus de la division.

ARTICLE 2 : Que le prix de vente se fera au prix de 3 000 € (trois mille euros) conformément à l'avis des Domaines du 13 octobre 2017, qui demeurera ci-annexé.

ARTICLE 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié devant Maître Jean-Yves RAYNAUD de l'Office Notarial de Gardanne et à poursuivre toutes les formalités administratives y afférent.

ARTICLE 4 : Que les frais de géomètre et d'acte seront à la charge de Madame Sylvie GONZALVEZ épouse DESRUISSEAU.

ARTICLE 5 : Que le prix de vente sera versé aux Recettes du Budget communal.

*Le Maire de Gardanne,
Roger MEI*

SIGNE



TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : **14 DEC. 2017**

AFFICHÉE LE : **14 DEC. 2017**

ACCUSÉ RÉCEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU : **14 DEC. 2017**